

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

# **Riposte du Sénégal à la France : Mandat d'arrêt international en vue contre Raffarin et Villepin**

- Archives -

Date de mise en ligne : samedi 20 septembre 2008

---

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

---

**Le pool d'avocats, commis par l'Etat, pour apporter une assistance judiciaire à tous les Sénégalais victimes d'infractions dans le monde, comme l'autorise depuis le 25 juillet dernier l'article 664 modifié du code de procédure sénégalais, ont beau jeu de nier que cet article n'applique pas "la réciprocité pour la réciprocité", mais très peu de personnes sont convaincues. En effet, depuis hier, un Sénégalais du nom de Wandifa Damé, vivant à Paris, a déposé une plainte au parquet de Dakar "pour demander justice et assistance judiciaire" dans l'incendie en 2005 d'un hôtel du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, dans lequel trois de ces enfants étaient grièvement blessés et deux Sénégalais avaient perdu la vie.**

*WalFadjri : Samedi 20 Sep 2008* Le groupe d'avocats, composé de Mes Doudou Ndoye, Ousmane Sèye, Mbaye Dieng, Khassimou Touré et Amadou Aly Kane ont vite fait d'appliquer la logique du juge d'Evry en imputant la responsabilité de cet incendie mortel aux responsables politiques de l'époque, en l'occurrence l'ancien Premier ministre de Chirac, Jean Pierre Raffarin, l'ancien ministre de l'Intérieur et maire du 19<sup>ème</sup> arrondissement de l'époque, Dominique de Villepin. C'est la raison pour laquelle, au terme de la procédure, enclenchée depuis jeudi dernier, il est envisagé qu'un juge d'instruction sénégalais décerne un mandat d'arrêt international contre ces responsables français pour qu'ils viennent s'expliquer devant la justice sénégalaise "*qui a maintenant compétence de connaître de tel cas*" "*Nous n'avons pas enclenché cette procédure pour amuser la galerie*", prévient Me Khassimou Touré qui se défend du reste d'appliquer la loi du talion : Sil pou Sil, dent pour dent .

Au cas où le juge d'instruction d'Evry décidera de lever les mandats d'arrêt, qui pèsent sur les neuf personnalités sénégalaises, les avocats, regroupés autour de Me Ousmane Sèye, promettent d'aller jusqu'au bout. "*Ce n'est pas parce que le juge d'instruction d'Evry a levé les poursuites que nous allons arrêter la procédure enclenchée, les poursuites menées pour les Sénégalais victimes d'infractions vont se poursuivre dans le fond*", assure Me Ousmane Sèye. Pour Me Félix Moussa Sow, l'arrêt des poursuites, au cas où les personnalités sénégalaises ne seraient plus inquiétées par la justice française, appartient au parquet, le maître des poursuites. "*Nous ne pouvons pas trop nous prononcer sur cette éventualité*" lâche-t-il.

*Auteur : M. SARR*

---

*lire aussi sur le site [www.aps.sn](http://www.aps.sn) : [Dakar décide de juger les infractions sur des Sénégalais vivant en France](#)  
20-09-2008 13:17 GMT*